

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: TRAITEMENT DIESEL HDI
1. 1. 2. Contient:
- Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0.03% aromatiques
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - Cumène
1. 1. 3. UFI: 7KNH-P052-D00T-AURQ
1. 1. 4. N° code du produit: 006017-006317
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant curatif des systèmes d'injection des véhicules diesel
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Courriel: contact@mecatech-performances.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
 - * Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0.03% aromatiques
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - Cumène
2. 2. 3. Mention de danger: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 5. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
2. 2. 6. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Élimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 4. Autres dangers:

Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0.03% aromatiques
 - N° CE: 265-148-2 - N° CAS: .64742-46-7
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119826592-36
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 70 < C <= 80
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
- 2-ethyl hexyl nitrate
 - N° CE: 248-363-6 - N° CAS: 27247-96-7
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119539586-27
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - DL50 / Ingestion / Rat = >10000 mg/kg
 - DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kg
- Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
 - N° CE: 918-811-1
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * STOT un. 3. - H336
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Polyisobutylene Succinimide
 - N° CE: 617-593-2 - N° CAS: 84605-20-9
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
- Ethyl-2-hexanol
 - N° CAS: 104-76-7
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
- Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - N° CE: 919-284-0
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463588-24
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * STOT un. 3. - H336
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 2 - H351
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- 1,2,4-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100

- 1,2,3-triméthylbenzène
 - N° CE: 208-394-8 - N° CAS: 526-73-8
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2A - H319
 - Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100

- naphthalène
 - N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH08 * Canc. 2 - H351
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
 - Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 10 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 15 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 79

- Cumène
 - N° Id: 601-024-00-X - N° CE: 202-704-5 - N° CAS: 98-82-8
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335 * STOT un. 3.
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 1B - H350
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 250

- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Remarques:(STOT SE 3; H335; C ≥ 25%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 250

- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
 - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315

Remarques:(*)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Divers :
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 50 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 221 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 442

• 2-allyphénol
- N° CE: 217-119-0 - N° CAS: 1745-81--*
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120746241-63
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH06 * Tox. aiguë 2 - H301 * Tox. aiguë 3 - H311
* SGH05 * Corr. cut. 1A - H314 * Corr. cut. 1B * Corr. cut. 1C
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

irritation de la peau

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO ₂), oxydes d'azote (NOx) et fumées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux. (voir rubrique n° 13)
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Température maximum de manipulation: 50°C. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune raisonnablement prévisible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- 1,2,4-triméthylbenzène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100
- 1,2,3-triméthylbenzène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100
- naphtalène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 10 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 15 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 79
- Cumène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 250
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 50 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 250
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 50 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 221 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 442

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. 2. Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 4. Protection des mains:

gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Données non disponibles.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conservier à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- 9. 1. 1. Etat physique: liquide
- 9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair
- 9. 1. 3. Odeur: caractéristique, forte

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Données non disponibles.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	Données non disponibles.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	EL: 7.0 LEL: 0.6
9. 1. 8. Point d'éclair:	>110°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Données non disponibles.
9. 1. 11. PH:	Non applicable.
9. 1. 12. Solubilité:	Données non disponibles.
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	complètement soluble
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Données non disponibles.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Données non disponibles.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Données non disponibles.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	0.8345
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Données non disponibles.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Non attendu
10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles:	Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Pas d'information disponible au sujet du produit.
11. 1. 2. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 1. 3. Contact avec la peau:	voir rubrique n° 3 - Distillats moyens (pétrole) hydrotraités

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|---|
| | - 2-ethyl hexyl nitrate |
| 11. 1. 4. Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| 11. 1. 5. Ingestion: | voir rubrique n° 3
- Distillats moyens (pétrole) hydrotraités
- 2-ethyl hexyl nitrate |
| 11. 1. 6. Sensibilisation: | Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. |
| 11. 2. Informations sur les autres dangers: | Données non disponibles. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 12. 1. Toxicité: | Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Difficilement biodégradable. Toutefois la majorité des constituants du produit neuf sont intrinsèquement biodégradable à terme. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Ce produit contient des composants potentiellement bioaccumulables. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Eau : Insoluble le produit reste à la surface de l'eau |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPVB: | Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas. |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Données non disponibles. |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Pas d'effets néfastes attendus. |
| 12. 7. 1. Toxicité aquatique: | voir rubrique n° 3
- Distillats moyens (pétrole) hydrotraités |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Peut être incinéré, selon les règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.
Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.
Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.
Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | Non applicable. |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | oui |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRAITEMENT DIESEL HDI

Version:6

Date de révision: 19/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié.

European rules 2020/878

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H350 Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 4. 1. Date de la première édition:

7/12/2005

16. 4. 2. Date de la révision précédente:

20/07/2022

16. 4. 3. Date de révision:

19/06/2023

16. 4. 4. Version:

6

16. 5. Réalisé par:

SELD